

Publication de l'Observatoire du Carnet d'Information du Logement – 2026 :

Le dispositif s'impose dans le neuf mais reste à déployer dans l'existant

Depuis janvier 2023, le Carnet d'Information du Logement (CIL) est obligatoire pour les constructions neuves ainsi que pour les logements faisant l'objet de travaux de rénovation énergétique. Plus de 3 ans après son entrée en vigueur, quel bilan tirer de son déploiement ? Combien de CIL ont été créés ? S'est-il généralisé à l'ensemble des logements, en collectif comme en individuel ? Existe-t-il des disparités territoriales ? Etc.

Pour répondre à ces questions, l'Association des Opérateurs de CIL, qui réunit QUALITEL Solutions, NRGYS, Mon Suivi Logement, PMB Software et le Groupe EX'IM, publie la deuxième édition de son observatoire des CIL numériques. Parmi les principales tendances, un constat clair : si le dispositif s'impose progressivement comme un standard dans le neuf, son adoption reste encore très limitée dans le parc existant.

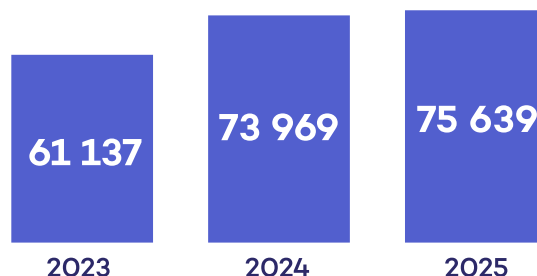
A la manière d'un carnet de santé ou d'un carnet d'entretien d'un véhicule, le Carnet d'Information du Logement (CIL) centralise toutes les informations utiles d'un appartement ou d'une maison (plans, équipements, diagnostics, factures), afin de faciliter les usages, l'entretien et l'amélioration dans le temps et d'assurer une continuité lors des changements de propriétaire.

Pour en savoir plus sur son déploiement, l'Association des Opérateurs de CIL présente le 1^{er} Observatoire du Carnet d'Information du Logement.

Une moyenne de 70 000 carnets créés par an

Depuis 2023, 210 745 CIL ont été créés, soit une moyenne d'environ 70 000 par an, avec une progression observée chaque année.

Ce chiffre témoigne d'une adoption qui tend à se généraliser dans les processus de livraison des logements



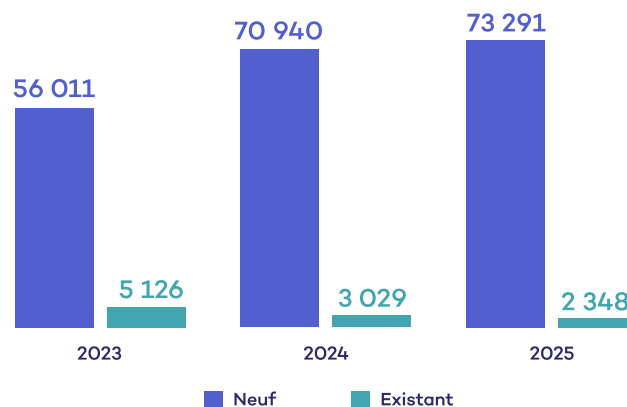
Un dispositif devenu standard dans le neuf mais encore timide dans l'existant

Le CIL s'impose progressivement comme un outil de référence pour les promoteurs immobiliers et constructeurs de maisons individuelles, qui souhaitent apporter un service supplémentaire à leurs clients.

95 % des carnets concernent les logements neufs, avec une légère progression annuelle.

À l'inverse, dans le cadre de projets de rénovation énergétique, son adoption reste extrêmement limitée.

Plusieurs explications à cela : le manque de communication des pouvoirs publics sur le dispositif, des particuliers encore trop peu sensibilisés sur l'intérêt d'un CIL et des professionnels qui peinent à proposer le CIL à leurs clients.

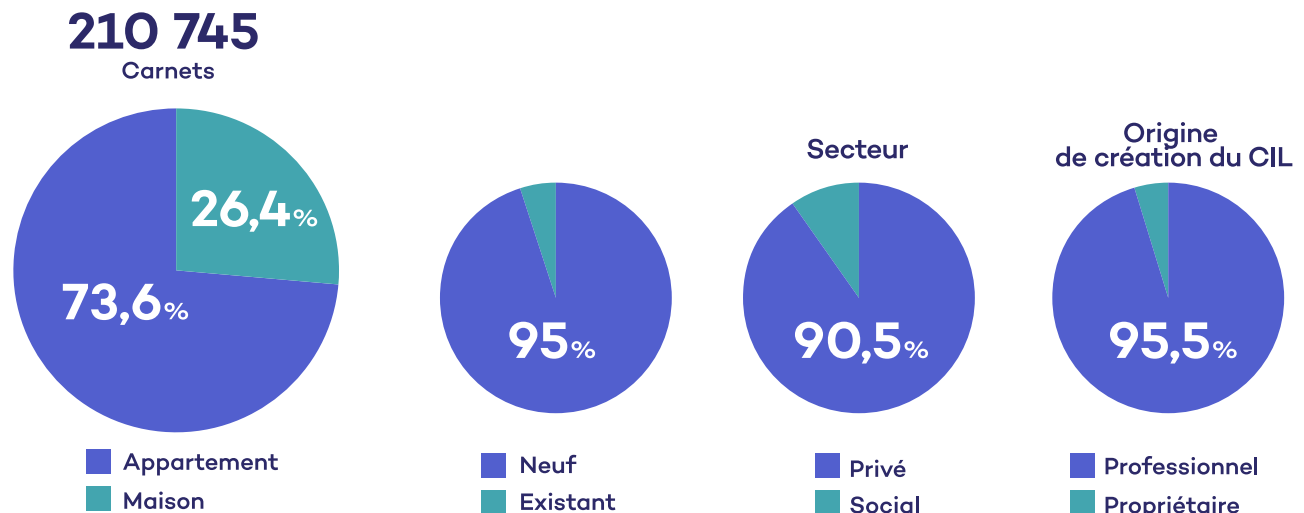


Le parc concerné : une répartition hétérogène

La répartition des carnets selon le type de logement et le secteur est assez déséquilibrée. Il touche principalement :

- Les appartements, pour 73,6 % vs 26,4 % pour les maisons.
- Le parc privé : 90,5 % vs 9,4 % pour le secteur social.

Les CIL sont initiés dans leur très grande majorité (95,5 %) par les professionnels de la construction.



Le constat de l'Association des Opérateurs de CIL

Pour l'Association des Opérateurs de CIL, l'enjeu des prochaines années est clair : consolider l'installation du CIL dans le neuf, et en faire un outil incontournable de la rénovation énergétique dans l'existant. Pour cela, il est nécessaire de poursuivre les actions de valorisation pour encourager son adoption par les professionnels de la rénovation et les particuliers.

L'association rappelle que l'ambition du Gouvernement était à l'origine de faire du carnet d'information du logement le « carnet de santé » du bâti, au cœur de la stratégie nationale de transition énergétique. Par ailleurs, la Commission Européenne travaille sur un projet de généralisation de ce carnet du bâtiment (Digital Building Logbook) à horizon 2028.

« Le carnet d'information du logement s'impose dans le neuf, il doit désormais devenir un réflexe dans la rénovation. C'est une condition essentielle pour réussir la transition énergétique. Car un logement bien documenté est un logement mieux compris, mieux entretenu et mieux valorisé. »

Bertrand Leclercq, Président de QUALITEL Solutions

Pour en savoir plus :

www.linkedin.com/company/association-opcil

Contact presse :

Agence Le Bonheur est dans la Com' - Ingrid Launay-Cotrebil – Aurélie Fitoussi

01 60 36 22 12 – launay@bcmrp.com – fitoussi@bcmrp.com

A propos de QUALITEL Solutions

QUALITEL Solutions est la filiale de l'association QUALITEL dédiée au développement d'outils et services numérique pour le logement. Les services développés par QUALITEL Solutions s'adressent aux professionnels et aux particuliers. Ils ont pour but de les accompagner dans leur démarche de qualité sur leurs projets de construction, rénovation, entretien ou, tout simplement, bon usage du logement.

Créée en 1974 à l'initiative du Secrétariat d'État au logement afin de promouvoir la qualité de l'habitat, l'Association QUALITEL poursuit depuis sa mission via ses activités d'information à destination du grand public, de certification des logements, de recherche, d'évaluation et d'expertise et de formation professionnelle.

Aujourd'hui acteur majeur au service de la qualité du logement, QUALITEL fédère autour de cet objectif commun les principaux organismes du secteur : organisations professionnelles, associations de consommateurs et pouvoirs publics. Faire progresser la qualité du logement pour un habitat confortable, sain, sûr et durable, telle est la vocation de QUALITEL.

QUALITEL Solutions a notamment développé CLÉA, le Carnet d'Information du Logement (CIL), déjà adopté par plus de 250 000 logements en France, centralisant toutes les informations essentielles d'un bien et de ses équipements.

Pour en savoir plus : qualitel.org

A propos de NRGYS

NRGYS est une entreprise française indépendante spécialisée dans le conseil et l'ingénierie en performance énergétique dont la mission est de démocratiser la performance énergétique dans le secteur immobilier, de la conception des bâtiments jusqu'à leur utilisation quotidienne. Depuis 2005, NRGYS accompagne les professionnels de l'immobilier dans la conception, la gestion et l'optimisation de bâtiments durables, économes en énergie et respectueux de l'environnement.

La recherche et le développement technique, alliés à des outils digitaux performants et évolutifs, permet à NRGYS de répondre aux attentes de ses clients et d'accompagner les usagers vers une meilleure qualité de vie dans leur environnement.

C'est dans le prolongement de cette vision qu'a été créée en 2014 la solution Vivre Son Habitat, pensée pour répondre aux besoins des professionnels de la construction et de la rénovation ainsi que des particuliers, qu'ils soient propriétaires ou locataires. S'appuyant sur l'expertise des équipes NRGYS, l'outil intègre de nombreuses fonctionnalités conformes aux exigences réglementaires dont le module Mon Carnet d'Information du Logement. Totalement numérique, il centralise en ligne dans un espace totalement sécurisé l'ensemble des informations importantes du logement — dont la performance énergétique du bien — et facilite l'intervention de professionnels en cas de rénovation énergétique.

Pour en savoir plus : vivresonhabitat.fr/

A propos de Mon Suivi Logement

Mon Suivi Logement est un CIL mettant l'accent sur la maîtrise des factures d'énergie. Il permet notamment de centraliser le suivi de la consommation d'électricité, de gaz et d'eau via une interface unique.

Conformément à la réglementation, l'application regroupe des informations exhaustives sur la performance énergétique du bien : référence des équipements, caractéristiques des matériaux, relevé de consommations, etc. De quoi faciliter des travaux de rénovation par exemple. Les professionnels qui distribuent Mon Suivi Logement disposent d'une interface pour compléter les CIL avant leur remise aux acquéreurs.

Parce que chaque logement est unique, Mon Suivi Logement propose des recommandations personnalisées en fonction des besoins du foyer : valoriser son bien, maîtriser ses factures, réduire l'usure des équipements, entre autres. L'application permet également de documenter les moments clés de la vie du logement et de transmettre ces informations de manière simple aux futurs acquéreurs.

Pour en savoir plus : monsuivilogement-pro.fr

A propos de PMB Software

Filiale du groupe Impact Développement, PMB Software est une société spécialisée dans la création de logiciels pour les acteurs de la construction (suivi de chantier, prospection de terrain, panneau de chantier, photos horodatées, etc.). À ce jour, ce sont plus de 2 100 entreprises qui ont adopté pour ses services, et plus de 280 000 logements qui sont équipés de leurs applications grand public, comme leur carnet d'information du logement baptisé Be-in-Home.

Basé à Nancy, Lyon et Toulouse, PMB Software développe des solutions sur l'ensemble du territoire grâce à une équipe de 34 collaborateurs et à l'expertise d'Impact Développement, groupement d'entreprises autour du logement reconnu à l'échelle nationale.

Pour en savoir plus : pmb-software.fr/

A propos du Groupe EX'IM

Depuis près de 25 ans le groupe EX'IM s'engage dans la transition énergétique pour adapter les bâtiments (logements, bureaux, équipements publics, etc.) aux enjeux de demain. Pour cela, nos 2 réseaux de franchise, EX'IM et DEFIM - qui rassemblent plus de 120 agences - accompagnent les entreprises, les collectivités, et les particuliers, dans leurs besoins en diagnostics et rénovation énergétique partout en France et en Outre-Mer. Notre offre est complète, allant du diagnostic avant-vente/location, à l'audit énergétique, en passant par les repérages amiante ou plomb, le conseil et la formation. Notre mission ? Accompagner nos clients pour les éclairer dans leur prise de décisions en leur proposant les bons diagnostics, pour identifier les bons leviers d'amélioration et de rénovation énergétique.

Le groupe a notamment développé MonDomiCIL.fr, une solution 100% digitalisée et sécurisée pour suivre et gérer simplement l'ensemble des documents et des caractéristiques techniques du logement.

Pour en savoir plus : exim.fr / Mondomicil.fr